



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## réglementation

Question écrite n° 57201

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les successions en l'absence d'héritiers. Il souhaite connaître le délai de liquidation moyen de ces successions.

### Texte de la réponse

Les successions qui s'ouvrent en l'absence d'héritiers sont classées en trois catégories : successions non réclamées, vacantes ou en déshérence. La durée moyenne de traitement peut être estimée à environ deux ans et trois mois pour les successions non réclamées, un peu plus de deux ans pour les vacantes et un peu plus de un an et neuf mois pour celles en déshérence.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57201

**Rubrique :** Donations et successions

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 février 2005, page 1225

**Réponse publiée le :** 20 juin 2006, page 6524